

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 1/34

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion: 09 janvier 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

<u>Présents</u>: MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – ECOBICHON – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTJEAN (remplace GENESTE).

Absents: MM. GENESTE – SILLARD.

<u>Référente Administrative</u> : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO: Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

<u>RAPPEL IMPORTANT</u>: La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION:



Référent Terrain Synthétique et Eclairage Vincent GUICHARD (33)

> Mail: vincent.guichard33@free.fr Portable: 06 13 70 69 16



<u>Référent Eclairage</u> Jean-Jacques PETIT (79)

Mail: jj.petit@orange.fr
Portable: 06 08 80 72 31

Glossaire:

<u>CFTIS</u>: Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives <u>CRTIS</u>: Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives <u>CDTIS</u>: Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

<u>AOP</u> : Arrêté d'Ouverture au Public / <u>PV CDS</u> : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°3 du 07 novembre 2023.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 2/34

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ROUILLAC – STADE ANNEXE FOOT A 8 – NNI 162860404

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau foot A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHANTILLAC – STADE MAURICE SIMON – NNI 160790101

Cette installation est classée au Niveau T6 jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la levée des Non-conformités de l'installation.

Au regard des éléments transmis et à la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST GENIS D'HIERSAC - STADE DES COURRIERES - NNI 163200101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/01/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

TOUVRE - STADE DU PRE DE LA CURE - NNI 163850101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/01/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

AUGE ST MEDARD – STADE MUNICIPAL – NNI 163390101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/01/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ROUILLAC - STADE DE RUGBY - NNI 162860201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/11/2022 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 3/34

ROUILLAC – PLAINE DES JEUX – NNI 162860301

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/01/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

MONS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 162210101

Cette installation est classée au Niveau T5 jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec l'objectif d'un classement en niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 05/12/2023
- Lettre d'intention de Mairie du 05/12/2023
- Délibéré du Conseil Municipale du 06/06/2023
- Plan de Masse, façade
- Plan du bloc vestiaires Joueurs et arbitres côtés

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

AIGRE - STADE DES POMMERIES 1 - NNI 160050101 à relire

Cette installation est classée au Niveau T6 jusqu'au 18/11/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec l'objectif d'un classement en niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 11/12/2023
- Lettre d'intention de Mairie du 11/12/2023
- Plan de Masse,
- Plan du bloc vestiaires Joueurs et arbitres côtés

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour un niveau T6 PN (non-conformité aux prescriptions règlementaires surfaces arbitres ≤8m² selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 4/34

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 2 (annexe1) - NNI 172740102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/11/2023 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.
- AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou Attestation de Capacité (à fournir)

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).

La CRTIS préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu d'aux moins 30 cm afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T6 PN pourra être établi.

2.3. Changements de niveau de classement

CHARRON - STADE MUNICIPAL - NNI 170910101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/11/2023 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S
- AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou Attestation de Capacité (à fournir)

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

GUITINIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 171870101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et club house et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 25/09/2023
- Plan de situation de l'installation
- Plan de masse avec tracé de l'aire de jeu



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 5/34

- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et club house niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE ANNEXE FOOT A 8 – NNI 191250102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau foot A8 PN ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/12/2023 effectué par M. Henri CLAVIERE membre C.R.T.I.S

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/01/2034.

BEYNAT - STADE DES SAULES ANNEXE - NNI 190230102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis :

- Plan de situation et de masse de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST GERMAIN LES VERGNES – STADE CHABENEC – NNI 192070101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/12/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2034.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 6/34

ST VIANCE - STADE JEAN CHARPENET 1 (MUNICIPAL 1) - NNI 192460101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/09/2023, ainsi que des documents transmis :

- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 23/12/2013 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

ST VIANCE - STADE JEAN CHARPENET 2 (MUNICIPAL 2) - NNI 192460102

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/0919/09/2023/2023, ainsi que des documents transmis :

- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 23/12/2013 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- **4.4 Réfection Bloc vestiaires**

SEILHAC - STADE MUNICIPAL - NNI 192550101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/05/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et club house et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 30/11/2023
- Lettre d'intention de la Mairie du 07/12/2023
- Plan de situation de l'installation
- Plan de masse avec tracé de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et club house niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 7/34

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

SARLAT LA CANEDA - PLAINE DE JEUX DE LA CANÉDA 1 - NNI 245200101 (CFTIS DU 14/12/2023)

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 14/12/2028Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 14/11/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 14/12/2028

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 8/34

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

RAZAC SUR L'ISLE - SALLE POLYVALENTE - NNI 243509901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 02/01/2024.
- Attestation Administrative de Capacité du 03/01/2024 (1400 personnes en pourtour).
- PV de la Commission de Sécurité du 25/01/2001.
- Plan de Masse et Situation
- Plan des vestiaires existants côtés.
- Rapport de visite du 02/01/2024 effectué par M. Jacques COUPLET, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/01/2034.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

MERIGNAC - STADE ROBERT BRETTES 1 - NNI 332810101 (CFTIS DU 14/12/2023)

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 18/09/2023.

La C.F.T.I.S. constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence de miroirs dans les vestiaires joueurs (Art. 4.6.1)

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 14/12/2028, sous réserve de la levée de la non-conformités citées avant le 31/05/2024.

1.3. Changements de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 9/34

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 4 - NNI 331990104

Cette installation n'était pas classée. Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service: 01/09/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T7 SYN** (sans demande d'avis préalable fourni en amont à la CRTIS) et des documents transmis :

- Plan de situation
- Plan de coupe
- Plan de masse
- Fiche technique revêtement : LigaTurf Cross GT 235 22/8 (35mm) remplissage caoutchouc et sable
- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 01/03/2024 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN PROV jusqu'au 01/03/2024 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

PAREMPUYRE - COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 - NNI 333120102

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN Provisoire jusqu'au 25/03/2024.

Date de mise en service : 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 14/10/2023 (LABOSPORT) : conformes.

Elle prononce le classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 25/09/2033 (Date de mise en service).

CASTETS EN DORTHE – STADE DES HAUTS DE CASTETS – NNI 331060201

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/10/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 19/12/2023 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/12/2023 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

ST MEDARD EN JALLES - PLAINE DE JEUX DES BIGES 1 - NNI 334490701

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/12/2023
- Lettre d'intention de travaux du 21/12/2023
- Plan de Masse de l'installation
- Plan de situation
- Plan coté du boc vestiaire



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 10/34

- fiche technique du gazon : synthétique avec sous-couche remplissage liège.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains installations de 2021.

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

LEOGNAN - STADE DU BOURG 1 - NNI 332380201

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et club house et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 10/01/2024
- Lettre d'intention de la Mairie du 07/12/2023
- Plan de situation de l'installation
- Plan de masse avec tracé de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et club house niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 11/34

- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MONT DE MARSAN - GYMNASE ROBERT WLERICK - NNI 401929903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/12/2023.
- PV de la Commission de Sécurité en date du 09/11/2022
- Plan de masse, plan de situation
- Plan des vestiaires côtés

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/01/2034.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 12/34

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

SENDETS - STADE MUNICIPAL - NNI 645180101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29/11/2023, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 29/11/2023 effectué par M. Philippe SILLARD Membre CRTIS
- Plan des vestiaires côtés

Elle constate l'absence Clôture complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

MEILLON - STADE MUNICIPAL - NNI 793390102

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 07/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2023 effectué par M. Philippe SILLARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 13/34

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

VASLES – STADE ABEL CHARGELEGUE 1 – NNI 793390101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2023 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2034.

VASLES – STADE ABEL CHARGELEGUE 2 – NNI 793390102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/12/2023 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2034.

ST CLEMENTIN - STADE MUNICIPAL - NNI 792420101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/12/2023 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

ST VARENT – STADE DES GRANDES VERSENNES 2 – NNI 792990102

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 17/11/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 14/34

MENIGOUTE - STADE MUNICIPAL - NNI 791760101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 17/11/2023 ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 15/12/2023 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

MONCOUTANT SUR SEVRE - STADE MUNICIPAL - NNI 790510101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/12/2023
- Présentation du projet
- Plan de situation de l'installation
- Plan de masse avec tracé de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 15/34

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND - NNI 860410104 (CFTIS DU 14/12/2023)

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2031.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour un Niveau T3 SYN.

Le bâtiment vestiaires n'est pas conforme pour un classement de Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

SAINT SAVIN - HALLE DES SPORTS - NNI 862469901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 14/12/2023.
- PV de la Commission de Sécurité du 04/05/1981

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

LES TROIS MOUTIERS - COMPLEXE SPORTIF - NNI 862749901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 26/10/2023.
- Plan des vestiaires côtés
- AOP en date du 23/11/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

QUINCAY - GYMNASE QUINCAY - NNI 862049901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 18/12/2023.
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 03/12/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

SMARVES - COMPLEXE MARCEL BERNARD - NNI 862639901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 22/11/2023.
- AOP en date du 21/07/2023



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 16/34

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

CHASSENEUIL DU POITOU - GYMNASE 2 - NNI 860629902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/12/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

THURE - HALLE DES SPORTS - NNI 862729901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 27/11/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2034.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 17/34

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SOYAUX – STADE PIERRE FOURNIER – NNI 163740501

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/09/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2023.
- Dossier de présentation du projet.
- Délibéré du Conseil Municipal du 27/09/2023.
- Etude d'éclairage en date du 09/05/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Linéaire 2 x 1 mâts (non symétrique) + Latérale 2 x 1 mâts (symétrique)
 - > Implantation asymétrique : 13,00m Ligne de Touche ; 9,00 et 12,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 16 m (Linaire et Latéral)
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (Altis G4)
 - > Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 92 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi): 0,21
 - ➤ U2h (EhMini/EhMoy): 0,51

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 18/34

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MARANS - STADE JEAN MARIE SAVINAUD - NNI 172180101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 211 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.54
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.74
 - > Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

COURCON – GYMNASE INTERCOMMUNAL – NNI 171279901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal4 LED jusqu'au 27/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal4 LED et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2023.
 - Type de sources : LED
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 445 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal4 jusqu'au 09/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 19/34

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE - STADE DU STADIUM (AMEDEE DOMENECH) - NNI 190310201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 28/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 1997 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.87
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.92
 - > Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

ARGENTAT - STADE RAYMOND DUCROS - NNI 190100201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 138 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.41
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy): 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

BEYNAT - STADE LES SAULES - NNI 190230101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 120 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.46
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

ST ROBERT - STADE DE BELLEVUE - NNI 192390101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 10/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 158 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 - PV N° 5

PAGE 20/34

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES **ALLASSAC**

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BERGERAC - STADE GASTON SIMOUNET - NNI 240370201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 04/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4, à la suite de travaux de réglages et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/12/2023.
- Etude d'éclairage en date du 21/12/2023 (pour un niveau E4) :
 - \triangleright Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation: Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : mini 4,80m et maxi 15,90m Ligne de Touche ; 15,90m et 16,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 30 m
 - Nombre total de projecteurs : 72 projecteurs LED (ALTIS 2KW 2000 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 846 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi): 0,78



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 21/34

- Résultats photométriques relevés le 26/12/2023

- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 929 LUX
- > U1h (EhMin/EhMax): 0.74
- > U2h (EhMin/EhMoy): 0.86
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

RAZAC SUR L'ISLE - SALLE POLYVALENTE - NNI 243509901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable):

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/01/2024.
- Résultats photométriques relevés le 02/01/2024
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 240 LUX
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.52
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 09/01/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 1 - NNI 245570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4, à la suite de travaux de réglages et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2023.
- Etude d'éclairage du 23/03/2023 et Avis Préalable pour une demande de classement en Niveau E4 LED du 25/01/2023, validés par la C.F.T.I.S. du 30/03/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 475 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.63
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.74
 - > Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 01/12/2025.

TERRASSON LAVILLEDIEU - STADE PAUL COUVIDAT 1 - NNI 245470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26/0911/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 194 Lux
 - ➤ U1h (EhMin/EhMax): 0.48
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

BRANTOME EN PERIGORD – STADE SYLVAIN DUMAZET 1 – NNI 240640101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 22/34

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 309 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

THENON - STADE MICHEL HIDALGO - NNI 245000101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 139 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

PIEGUT PLUVIERS - STADE DES GARRENNES 1 - NNI 243280101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 115 Lux (mini 120 LUX à maintenir pour un niveau E6)
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

BEAUREGARD DE TERRASON - STADE MUNICIPAL - NNI 240300101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 11/12/2023, ne souhaitant plus que son éclairage soit contrôlé.

La CRTIS prend note du retrait de classement de l'éclairage de cette installation à compter 11/12/2023.

LES EYZIES TAYAC SIREUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 241720101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 21/11/2023.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 11/12/2023, ne souhaitant plus que son éclairage soit contrôlé. La CRTIS prend note du retrait de classement de l'éclairage de cette installation à compter 11/12/2023.

MEYRALS - STADE MUNICIPAL - NNI 242680101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 12/12/2023, indiquant son intention d'effectuer des travaux d'entretien et de remise à niveau de son éclairage (Février 2024).

La CRTIS prend note de ce courrier et attend le retour de la Mairie pour effectuer un contrôle après la réalisation de ces travaux.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 23/34

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PESSAC - SALLE DU COSSEC - NNI 333189902

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2023.
 - > Hauteur minimum de feu : 7 m
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 289 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.44
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 09/01/2028.

AERTIGUES PRES DE BORDEAUX - SALLE DU COMPLEXE NESLON PAILLOU - NNI 330139901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2023.
 - > Hauteur minimum de feu: 7 m
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 719 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.57
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 09/01/2028.

GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 4 - NNI 331990104

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis (à la suite de l'Avis Préalable favorable du 10/01/2023) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2023.
 - Type de sources : LED
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 306 Lux
 - ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/01/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LE BOUSCAT - PARC DES SPORTS DES ECUS 1 - NNI 330690401



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 24/34

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 165 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.43
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy): 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

VILLANDRAUT - STADE MUNICIPAL - NNI 335470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 08/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/12/2023.
 - > Type de sources : LED
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 165 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.43
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2028.

ST MEDARD EN JALLES - COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU 4 - NNI 334490101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/01/2024.
 - > Hauteur minimum de feu : 28 m
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 406 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.78
 - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/01/2026.

LORMONT – STADE JULES LADOUMEGUE N°1 – NNI 332490101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 339 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70
 - Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

2.3 Changement de niveau de classement





COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 25/34

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST MEDARD EN JALLES - PLAINE DE HEUX DES BIGES 1 - NNI 334490701

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/12/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/12/2023.
- Dossier de présentation du projet.
- Etude d'éclairage en date du 14/12/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - > Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - > Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (2 BVP518 (1000W) et 1 BVP528 (1500W) par mât)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - ➤ Glare Rating: 45
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi): 0,79U2h (EhMini/EhMoy): 0,60

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONT DE MARSAN - GYMNASE ROBERT WLERICK - NNI 401929903

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/11/2023.
 - > Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 519 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.58
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 09/01/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LATRILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 40146102



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 26/34

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 06/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 83 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.48
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy): 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

ST MARTIN DE SEIGNANX - STADE DE BARRERE 1 - NNI 402730101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2023.
 - Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 112 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.56
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

AIRE SUR L'ADOUR - STADE JEAN SARRADE N°1 - NNI 400010201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 209 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.45
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

- 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
 - 2.1. Classements initiaux



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 27/34

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

MIRAMONT DE GUYENNE - STADE MARCEL MENNECHET - NNI 471680101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 17/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 118 Lux (minimum 120 LUX à maintenir pour un niveau E6)
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.18 (rapport minimum doit être ≥ 0.40 pour un niveau E6)
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.43

Elle constate que l'installation pour un niveau E6 n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TONNEINS - STADE VALMY 2 - NNI 473100202

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/12/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2023.
- Etude d'éclairage en date du 09/05/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - ▶ Implantation asymétrique : 5,20m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
 - > Hauteur minimum de feu : 14 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (BVP518 A32-WB -1000 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 84 LUX
 - ➤ U1h (EhMini/EhMaxi): 0,59
 - U2h (EhMini/EhMoy): 0,31

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MEILLON – STADE MUNICIPAL – NNI 6453760101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/12/2023.



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 28/34

- > Type de sources : lodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 165 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

MOURENX - STADE JEAN RAYMOND RENONDO - NNI 644100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 15/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 147 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

PARDIES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 644430101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/12/2023.
 - Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 185 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

- 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
 - 1.1. Classements initiaux
 - 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
 - 2.1. Classements initiaux

BRESSUIRE – STADE ALAIN METAYER 1 – NNI 790490101

Cet éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 23/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (à la suite de l'avis préalable CRTIS du 4 Avril 2023 pour passage au LED), et des documents transmis :



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 29/34

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2023.
 - > Type de sources : LED
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 284 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.70
 - > Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2028.

ST HILAIRE LA PALLUD - STADE MUNICIPAL - NNI 792570101

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (sans demande d'Avis Préalable avant), et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2023.
 - Type de sources : lodure métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 89 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.15
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.24 (rapport minimum doit être ≥ 0.40 pour un niveau E7)

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS ne peut faire un classement de cet éclairage avec ces mesures, elle préconise un réglage de l'installation.

2.2. Confirmations de niveau de classement

PARTHENAY - PARC DES SPORTS DE L'ENJEU 1 - NNI 792020101

Cet éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2023.
 - > Type de sources : lodure métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 253 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.63
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.74
 - > Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/01/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ARDIN – STADE DE CHAILLOT – NNI 790120101

Cet éclairage est classé Niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/11/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2023.
- Etude d'éclairage en date du 22/11/2022 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 104 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (symétrique)
 - > Hauteur minimum de feu : 15 m (Linaire et Latéral)
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (BVP528 à 1500W)
 - > Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi): 0,85
 - U2h (EhMini/EhMoy): 0,64



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 30/34

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST SAVIN - HALLE DES SPORTS - NNI 862469901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/12/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 06/11/2023.
 - > Hauteur minimum de feu : 6 m
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 258 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.38
 - ➤ U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 09/01/2028.

LES TROIS MOUTIERS - COMPLEXE SPORTIF - NNI 862749901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/10/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/10/2023.
 - > Hauteur minimum de feu : 6 m
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 691 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.66
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.85

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 09/01/2028.

QUINCAY - GYMNASE QUINCAY - NNI 862049901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 30/11/2023.

TÉL. 05 45 61 83 90

> Hauteur minimum de feu : 7 m



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 31/34

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 200 Lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0.44
- ➤ U2h (EhMin/EhMoy): 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 09/01/2028.

SMARVES - COMPLEXE MARCEL BERNARD - NNI 862639901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/11/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/11/2023.
 - Hauteur minimum de feu : 7 m
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 506 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.48
 - > U2h (EhMin/EhMoy): 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 09/01/2028.

THURE - HALLE DES SPORTS - NNI 862729901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis préalable de la part de la CRTIS.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/11/2023.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/11/2023.
 - > Hauteur minimum de feu : 7 m
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 373 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.37
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.55

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 09/01/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ITEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - > Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 214 Lux
 - > U1h (EhMin/EhMax): 0.58
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

POITIERS - STADE PAUL REBEILLEAU 1 - NNI 861940401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 30/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 32/34

> Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 385 Lux

U1h (EhMin/EhMax): 0.55
 U2h (EhMin/EhMoy): 0.73
 Points bis: conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/01/2026.

CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 1 - NNI 860620101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 192 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.56
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

BUXEROLLES - COMPLEXE MICHEL AMAND 1 - NNI 860410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 23/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 405 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.62
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.83
 - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2025.

ITEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/01/2024.
 - Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 214 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax): 0.58
 - U2h (EhMin/EhMoy): 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

ST BENOIT - STADE DE LA VARENNE 1 - NNI 861130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/12/2023.
 - > Type de sources : lodure Métallique
 - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 149 Lux
 - ➤ U1h (EhMin/EhMax): 0.46



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 33/34

U2h (EhMin/EhMoy): 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MIGNE AUXANCES - STADE ANDRE JARASSON - NNI 861580101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 04/04/2025

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/12/2023 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E5 LED, ainsi que des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2023.
- Etude d'éclairage en date du 03/08/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 18,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 25 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs par mât (Altis LED 504L125)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - ➤ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 260 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi): 0,69
 - U2h (EhMini/EhMoy): 0,88

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE, Président Anne-Laure CHAPELLE, Secrétaire de séance



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 JANVIER 2024 – PV N° 5

PAGE 34/34

« Procès-verbal du **09/01/2024** transmis à la CFTIS, validé le **14/02/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 06 février 2024

<u>Date limite envoi dossiers</u>: 31/01/2024